



## DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné, par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 11 septembre 2023 à 19 h**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### SECTEUR GENTILLY

#### **1° Lot 3 540 187 du cadastre du Québec – Boulevard Bécancour**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement du lot 3 538 119 du cadastre du Québec à même une partie du lot 3 540 187 du cadastre du Québec afin de créer, pour la partie du lot 3 540 187 résiduaire, le futur lot 6 579 043 du cadastre du Québec pour avoir un frontage minimum de 15,50 mètres au lieu de 25 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au paragraphe b) de l'article 4.3.3.6 du règlement de lotissement numéro 333.

#### **2° Lot 3 538 767 du cadastre du Québec – 1750 à 1840, avenue de la Croix-du-Sud**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 3 538 767 du cadastre du Québec, l'agrandissement d'un bâtiment principal pour avoir une marge avant de 6 mètres au lieu de 7 mètres et des perrons et balcons pour avoir un empiétement dans la marge avant de 3 mètres au lieu de 2 mètres, le tout contrairement à ce que prescrit au paragraphe g) de l'article 7.1.1.1 et au feuillet numéro 15 de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334.

#### **3° Lot 3 539 076 du cadastre du Québec – 2405, avenue des Galaxies**

La demande de dérogation mineure vise à autoriser, sur le lot 3 539 076 du cadastre du Québec, la transformation d'un abri d'auto attenant par un garage attenant pour avoir une marge latérale de 0,75 mètre au lieu de 2 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 19 de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334.

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil, relativement à ces demandes de dérogations mineures, lors de la séance du Conseil mentionnée au premier paragraphe.**

Ville de Bécancour, le 23 août 2023.

M<sup>e</sup> Sébastien Rheault  
Assistant-greffier de la Ville